

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest  
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**MODIFICATION n°1 du territoire du Contynois**  
**Plan de zonage : BELLEUSE**  
 1:5 000

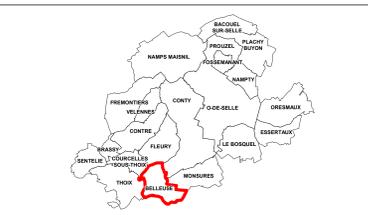
Vu pour être annexé à la délibération du 07/07/2025  
 approuvant les dispositions de la modification n°1 du  
 PLUI du territoire du Contynois.

Fait à Poix-de-Picardie,  
 Le Président,



Réalisé le : 30/06/2025

PLUI APPROUVE LE : 17/04/2023  
 MODIFICATION n°1 LE : 07/07/2025



**Légende**

- Prescriptions :**
- ★ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
  - Emplacement réservé
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation - Grande emprise foncière
  - Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées
- Risques naturels :**
- Zone prioritaire pour la gestion des eaux pluviales
  - Périmètre où s'applique le PPRI "Vallée de la Somme"
  - Secteur de type A concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-31)
  - Secteur de type B concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-34)

- Zones urbaines :**
- UA : Noyau historique dense des bourgs et villages à dominante d'habitat
  - UB : Tissu récent à dominante d'habitat pavillonnaire
  - UC : Tissu mixte des bourgs et villages aux formes urbaines variées
  - UF : Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles
  - Ufa : Espace à dominante d'activités de stockage
  - Ufc : Espace à dominante d'activités autorisant le commerce supérieur à 1000 m²
  - Ueq : Zone à dominante d'équipements
  - Ueqh : Zone de l'emprise du camping municipal de Lœuilly
  - Up : Ensemble patrimonial remarquable
  - Ut : Site dédié au pôle équestre et à ses activités connexes
  - Ux : Zone dédiée aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures de transport
- Zones à urbaniser :**
- AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
  - AUf : Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
  - 2AUf : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et industrielles
  - 2AUeqh : Zone à urbaniser à long terme pour l'extension du camping
- Zones agricoles :**
- A : Zone à vocation agricole
- Zones naturelles :**
- N : Zone naturelle inconstructible
  - Nc : Zone naturelle constructible sous conditions
  - Nj : Zone correspondant aux fonds de jardin en limite de zones d'habitat
  - Np : Parcs et jardins des demeures remarquables
  - Nt : Zone naturelle à vocation de loisirs

